

Compte rendu de la réunion d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 à 18h30.

La réunion s'est déroulée au Centre de Loisirs Jean Jaurès, en application des dispositions liées au COVID-19.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick, FABRY Philippe, FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel, LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, PINCE Florence, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, VAN MOLLE Julie.

Excusée et représentée : CERT Claudine avec procuration à BERGE Yves.

Secrétaire : PINCE Florence.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

Madame Le Maire indique les conditions sanitaires à respecter tout au long de la séance en respect de l'avis du Conseil scientifique COVID-19 du 8 mai 2020.

Madame Le Maire annonce la désignation de M. Joel Roda en remplacement de Nathalie Pujol et celle de M. Djamel Fellahi en remplacement de Serge Cazé, démissionnaire.

Madame Le Maire fait l'appel et déclare installés les conseillers municipaux. Elle invite l'Assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de Nathalie Pujol. Elle donne la parole à Nicole Mouchague, doyenne de l'Assemblée, qui doit en assurer la présidence pour l'élection du Maire.

Madame Mouchague donne lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 CGCT, relatifs à l'élection des conseillers municipaux, les incompatibilités et l'élection du maire. Elle demande ensuite la désignation de deux assesseurs. Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde assureront cette fonction.

I/ Election du maire.

Deux candidatures sont déposées :

- Candidature de LOPEZ Marcel, par lettre en date du 22 mai 2020 et confirmée ce jour.
- Candidature de ESTEBAN Martine proposée par Jean-Luc Maurat, porte-parole du groupe « Bien Vivre Varilhes ».

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12.

A obtenu :

- ESTEBAN Martine : 19 (dix-neuf) voix.
- LOPEZ Marcel : 4 (quatre) voix.

Election du Maire : ESTEBAN Martine est élue MAIRE.

II/ Détermination du nombre des adjoints.

Mme Le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints.

Le dépouillement, effectué par Mme Gisèle Fourmont et M. Daniel Lagarde, donne le résultat suivant :

- 20 voix « POUR » la création de 5 postes d'adjoints ;
- 1 voix pour la création de 6 postes d'adjoint ;
- 1 voix ayant votée « Blanc » ;
- 1 voix ayant votée « Nul ».

III/ Election des adjoints.

Une seule liste de candidats est proposée. Il s'agit de :

- Liste « Bien Vivre Varilhes » EYCHENNE Patrick.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10.

La Liste « Bien Vivre Varilhes » EYCHENNE Patrick a obtenu 19 voix et elle a obtenu la majorité absolue. Sont donc proclamés et immédiatement installés, en qualité d'adjoint au Maire, dans l'ordre de la liste :

- EYCHENNE Patrick : 1° adjoint au Maire.
- MOUCHAGUE Nicole : 2° adjointe au Maire.
- FABRY Philippe : 3° adjoint au Maire.
- BERTHELOT Marie : 4° adjointe au Maire.
- LAGARDE Daniel : 5° adjoint au Maire.

IV/ Lecture de la charte de l' élu local.

V/ Désignation des membres du conseil d'administration de la régie municipale d'électricité.

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres élus du Conseil Municipal et de 6 membres extra-municipaux. Il est proposé deux sièges à l'opposition qui accepte.

Il est donc proposé les personnes suivantes :

- Membres élus : Mmes ESTEBAN Martine, BERTHELOT Marie, CERT Claudine.
MM. EYCHENNE Patrick, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel, ROUMIEU Pierre, LOPEZ Marcel, FELLAHI Djamel.
- Membres extra-municipaux : Mme Marie-Hélène Moreau.
MM. MILVILLE Pierre, LABEUR Jean-Luc, PUJOL Roger, RESCANIERES René, TESTON-VIGNE Jean.

L'Assemblée, après avoir décidé de voter à main levée, valide à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité ci-dessus.

VI/ Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Une seule liste est présentée en concertation entre les élus de la majorité et ceux de l'opposition dont la représentation proportionnelle est respectée. La liste proposée est la suivante :

- Titulaires : PINCE Florence, LAGARDE Daniel, FOURMONT Gisèle.
- Suppléants : GARCIA Frédéric, FABRY Philippe, BATSALLE Agnès.

Ainsi le principe de la représentativité du groupe de l'opposition est respecté avec

application de la représentation au plus fort reste.

L'Assemblée, après avoir décidé de voter à main levée et en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, valide à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

VII/ Décisions prises par Le Maire dans le cadre des délégations données par l'ordonnance n°2020-391 du 1^o avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental, au titre du FDAL 2020, dans le cadre de la transformation de l'ancien camping municipal en parc public, tranche 1.

Le coût des travaux a été estimé à 47 725.00 Euro TTC et une subvention à hauteur de 30% a été sollicitée, soit 14 317.50 Euro.

Mme Gisèle Fourmont demande si un point particulier peut être abordé qui concerne l'ouverture ou non de la piscine pour l'été 2020.

M. Patrick Eychenne qui précise, qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise et qu'il est prévu d'étudier ce point dès que les nouvelles dispositions liées au COVID-19 seront publiées.

Mme Le Maire indique également à l'Assemblée qu'il est de tradition de déposer une gerbe au monument aux morts après l'installation du nouveau conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 19h45.

La secrétaire de séance :
Florence Pince.



